

## **RÈGLEMENT DE LA PARTICIPATION AU « TIRAGE AU SORT THE COMMUNITY REWARDS : 3 NUITS EN DEMI-PENSION »**

### **1.- SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE LA PROMOTION**

La société Canarian Hospitality S.L., dont le siège social est situé Calle Montevideo 12, 1<sup>er</sup> étage, et dont le numéro d'identification fiscale est B-06881957, organise au niveau international et à des fins promotionnelles, le tirage au sort (ci-après, « la Promotion ») qui se déroule en ligne et est réservé aux utilisateurs majeurs, conformément aux conditions de participation.

### **2.- DATES DE DÉBUT ET DE FIN**

La promotion commencera le **30/07/2025** et prendra fin le **31/08/2025**.

### **3.- CONDITIONS REQUISES ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA PROMOTION**

Il est important de souligner que la participation au tirage au sort implique l'acceptation sans réserve et le respect des conditions du présent Règlement.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Les personnes âgées de 18 ans et plus sont autorisées à y participer.
- Seuls les participants membres du programme The Community Rewards inscrits à travers les canaux officiels (site web ou réception des établissements) seront éligibles.

Le principe de fonctionnement consiste à s'inscrire au programme de fidélité The Community Rewards entre le 30 juillet et le 31 août 2025 (dates incluses).

### **4.- CONDITIONS DE LA PROMOTION ET PRIX**

Un gagnant sera désigné par tirage au sort le **01/09/2025**. Le gagnant sera tiré au sort via la plateforme Generatools. Generatools est une plateforme qui garantit la transparence des résultats du tirage au sort et délivre, à titre de preuve, un certificat de validité pour chaque tirage. L'organisateur de l'événement ne peut pas modifier le résultat du tirage au sort et tout utilisateur participant peut demander ce certificat à l'organisateur.

Le gagnant recevra comme prix 3 nuits en demi-pension en chambre double standard pour 2 personnes dans l'un des établissements de MYND Hotels ou de Sholeo Lodges (au choix du gagnant). La demi-pension ne sera incluse que si l'établissement dispose de ce service. Les dates de réservation sont soumises à disponibilité de l'établissement retenu.

Le gagnant pourra contacter l'organisateur par e-mail adressé à [socialmedia@canarianhospitality.com](mailto:socialmedia@canarianhospitality.com) dans les 48 heures après la date d'annonce sur le profil du réseau social de la marque. De même, la société organisatrice contactera le gagnant au moins une fois pendant ces 48 heures. En l'absence de réponse dans le délai imparti, un autre gagnant sera désigné parmi les gagnants suppléants.

Le tirage au sort et l'attribution du prix sont soumis à la réglementation fiscale en vigueur.

Le gagnant sera contacté à l'adresse e-mail fournie lors de son inscription au programme The Community Rewards. Une fois contacté, le gagnant devra indiquer les dates auxquelles il souhaite recevoir son prix (sous réserve de disponibilité de l'établissement) et le nom de l'établissement où il souhaite le récupérer à l'adresse e-mail suivante : [socialmedia@canarianhospitality.com](mailto:socialmedia@canarianhospitality.com)

## **5.- DISQUALIFICATIONS ET SANCTIONS**

Si un participant ne remplit pas les conditions énoncées dans le présent Règlement ou si les informations fournies pour y participer ne sont pas valides, sa participation sera considérée comme nulle et il sera automatiquement exclu de la Promotion, perdant ainsi tout droit au prix éventuellement attribué dans le cadre de cette Promotion.

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer à la Promotion : (i) les employés de Canarian Hospitality S.L. et toute entité dotée de la personnalité juridique ; (ii) les personnes physiques participant directement ou indirectement au capital de Canarian Hospitality ; (iii) et toute autre personne physique ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de ce tirage au sort ou ayant été impliquée directement ou indirectement dans sa préparation ou son déroulement (agence, fournisseurs, société organisatrice, etc.), ainsi que les membres de sa famille.

Le prix attribué ne peut être cédé, modifié ou altéré, ni donner droit à compensation à la demande des Participants. Il ne peut être échangé contre aucun autre produit ni contre de l'argent.

Pour toute raison valable et après notification faisant foi, la société organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou prolonger cette Promotion.

Tout impôt ou prélèvement fiscal dû au titre de l'acceptation du prix, ainsi que tous autres frais découlant de la Promotion et non expressément pris en charge par la société organisatrice dans le présent Règlement, seront à la charge du gagnant.

Un délai de QUINZE (15) jours calendaires est établi à compter de la date d'attribution du prix, pour formuler toute réclamation motivée, à l'adresse électronique [socialmedia@canarianhospitality.com](mailto:socialmedia@canarianhospitality.com). La société organisatrice se réserve le droit, en

cas de nécessité absolue, de remplacer le prix par un autre présentant des caractéristiques similaires.

## **6.- AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

À titre d'exemple, mais sans s'y limiter, la société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, vol, retard ou autre circonstance attribuable à des tiers pouvant affecter le déroulement de cette Promotion. Nous déclinons également toute responsabilité quant à l'utilisation du prix obtenu par le participant dans le cadre de cette promotion, en cas de dommages ou préjudice de quelque nature que ce soit subis par les Participants, le gagnant ou des tiers.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles pouvant empêcher le déroulement de la Promotion ou la jouissance totale ou partielle du prix. Si cette Promotion ne peut pas avoir lieu, que ce soit en raison d'une fraude détectée au cours de la promotion, d'erreurs techniques ou de toute autre raison indépendante de la volonté de la société organisatrice qui affecte le déroulement normal du tirage au sort, cette dernière se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre la promotion, y compris le site web de participation.

## **8. INSTAGRAM (dans le cas de promotions sur Instagram)**

La promotion n'est en aucun cas parrainée, approuvée, administrée par ou associée à Instagram, et les Participants exonèrent donc Instagram de toute responsabilité en cas de préjudice découlant de la promotion.

## **9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

En tant qu'entité responsable du traitement des données, et conformément aux dispositions du règlement général (UE) 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD), à la réglementation nationale en vigueur et à la loi 34/02 du 11 juillet relative aux services de la société de l'information et au commerce électronique (LSSICE), Canarian Hospitality s'engage à respecter rigoureusement la législation en vigueur en matière de traitement des données personnelles et de sécurité de l'information afin de garantir que la collecte et le traitement des données fournies par les participants s'effectuent avec des niveaux de sécurité empêchant toute perte ou manipulation.

En tant que responsable du traitement des données pour l'exécution du « TIRAGE AU SORT THE COMMUNITY REWARDS : 3 NUITS EN DEMI-PENSION », et conformément aux dispositions du règlement général (UE) 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD), à la réglementation nationale en vigueur et à la loi 34/02 du 11 juillet relative aux services de la société de l'information et au commerce électronique (LSSICE), Canarian Hospitality s'engage à respecter rigoureusement la législation en vigueur en matière de traitement des données personnelles et de sécurité de l'information afin de

garantir que la collecte et le traitement des données fournies par les participants s'effectuent avec des niveaux de sécurité empêchant toute perte ou manipulation.

En acceptant le présent Règlement, chaque Participant accepte que les données personnelles fournies pour participer à ce tirage au sort soient intégrées dans un fichier appartenant à Canarian Hospitality, en tant que responsable du traitement des données, afin de traiter sa participation au tirage au sort et d'être informé du prix s'il est le Gagnant.

Nous vous informons que les coordonnées personnelles que vous nous fournissez (prénom, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail) seront utilisées aux fins suivantes :

- Pour vous contacter afin de vérifier que vous remplissez bien les conditions de participation à la Promotion.
- Pour organiser et remettre le prix
- Pour vous contacter en cas d'incident ou de modification de la promotion

Les Participants garantissent l'exactitude des données personnelles qu'ils fournissent et ils sont tenus d'informer la société organisatrice de toute modification pouvant les concerner. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de cette promotion tout Participant ayant fourni de fausses données. Nous recommandons de faire preuve de la plus grande diligence en matière de Protection des données par l'utilisation d'outils de sécurité, Canarian Hospitality ne pouvant être tenue responsable de la soustraction, modification ou perte illicite de données.

Les Participants ont le droit (i) d'accéder à leurs données personnelles, ainsi que (ii) de demander la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, leur suppression, (iii) de demander la limitation du traitement de leurs données, (iv) de s'opposer à leur traitement et (v) d'en demander la portabilité. Les participants peuvent exercer tous ces droits en envoyant un e-mail à l'adresse électronique [socialmedia@canarianhospitality.com](mailto:socialmedia@canarianhospitality.com) et en indiquant le motif de leur demande.

Les Participants peuvent également adresser leur demande par courrier postal à l'adresse suivante : Calle Montevideo 12, 1<sup>o</sup>, 35007 Las Palmas de Gran Canaria.

Indépendamment de tout autre recours administratif ou judiciaire, le Participant a le droit de formuler une réclamation auprès d'une Autorité de contrôle, notamment dans l'État membre de sa résidence habituelle, de son lieu de travail ou du lieu de l'infraction présumée, s'il estime que le traitement de ses données personnelles n'est pas conforme à la réglementation, ou s'il n'est pas satisfait de l'exercice de ses droits.

L'Autorité de contrôle saisie informera le plaignant de l'état de l'avancement et de l'issue donnée à sa réclamation.

## **10. MODIFICATIONS**

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement de la promotion, à condition que cela ne porte pas atteinte aux droits des participants à la Promotion.

## **11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent règlement sera régi par le droit espagnol. Les cours et tribunaux de la province de Las Palmas de Gran Canaria seront compétents pour résoudre toute réclamation ou tout litige pouvant survenir concernant la validité, l'interprétation ou le bon respect du présent règlement.